

**NOTICE EXPLICATIVE DES
FORMULAIRES SIMPLIFIES D'EVALUATION DES
INCIDENCES NATURA 2000**

Département de la Seine-Maritime (76)

Liens utiles :

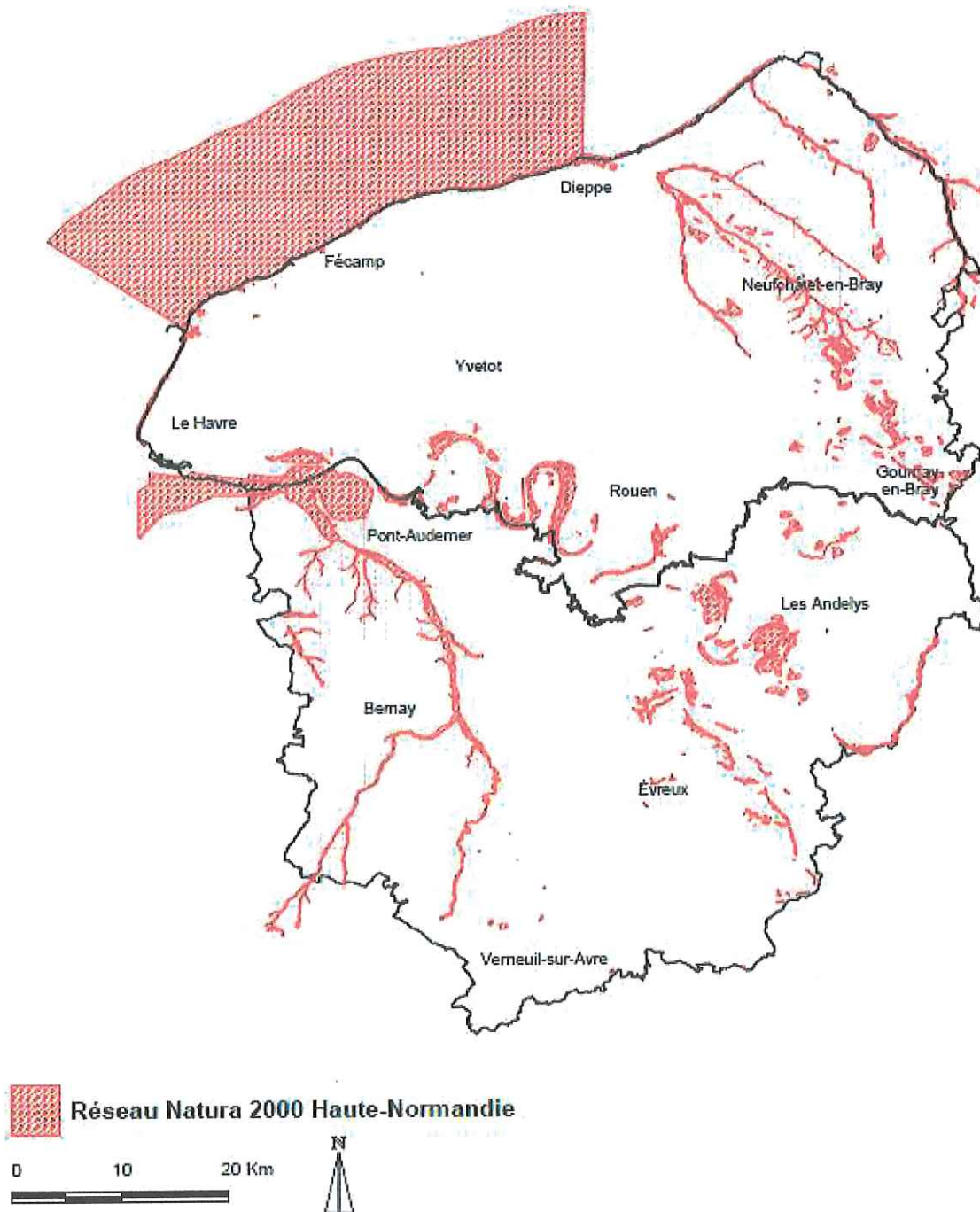
- Site Internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : <http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr/>
 - x Localisation des sites Natura 2000 :
<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sacarte.map>
 - cochez sites Natura 2000 Directive Habitats
 - cochez sites Natura 2000 Directive Oiseaux
 - entrer le nom d'une commune concernée pour pouvoir la localiser
 - x fiche identité de site, résumant les enjeux sur chacun des sites hauts-normands¹
- Site Internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :
 - x de la Seine-Maritime : <http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr/>
- Dans les mairies : cartographie à disposition

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes, or, il est prouvé qu'elle est actuellement menacée. Il est donc essentiel d'agir ensemble pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du **réseau Natura 2000**.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'espaces et d'espèces, identifiés comme « d'intérêt communautaire ». Ce réseau existe à l'échelle de l'Union Européenne.

¹ Pour en savoir plus sur le plan de gestion d'un site, consultez son DOCUMENT d'OBJECTIFS (DOCOB), disponible sur le site Internet de la DREAL et dans chaque mairie concernée.



Vision d'ensemble du réseau Natura 2000 en Haute-Normandie

Évaluer les incidences d'un projet ou d'une activité ne signifie pas l'interdire,
dans la grande majorité des cas il est possible de supprimer ou de réduire ses éventuels
impacts.

**L'évaluation des incidences Natura 2000 est un outil de prévention des dommages
qui pourraient être causés à un site.**

Compléter le formulaire peut vous aider à adapter votre projet.

1- Informations générales :

Dans quels cas remplir un formulaire ?

- Tout projet ou activité recensé(e) dans une des listes suivantes doit faire l'objet d'une évaluation des incidences :

Listes des projets ou activités soumis à évaluation des incidences sur Natura 2000	Seine-Maritime (76)	Domaine Public Maritime
Liste nationale valable sur tout le territoire	Décret du 09/04/2010	Décret du 09/04/2010
1ère liste locale : activités soumises à un régime administratif existant	Arrêté Préfectoral du 17/02/2011	Arrêté Préfectoral du 23/06/2011
2nde liste locale (activités non soumises à un régime administratif existant : régime propre)	Arrêté Préfectoral non signé.	Arrêté Préfectoral non signé.

Ces listes sont téléchargeables sur les sites Internet de la DDTM et de la DREAL.

L'évaluation des incidences peut être simplifiée quand le pétitionnaire peut facilement démontrer l'absence d'incidences significatives.

- Deux formulaires simplifiés sont disponibles :
 - x pour les **petites manifestations sportives et de loisirs**
 - x pour tous les **autres types de petits projets ou activités**

2 - Modalités pratiques :

Où adresser votre formulaire ?

- x Lorsque la manifestation, le projet ou l'activité est référencé dans la liste nationale ou la 1ère liste locale, le formulaire doit accompagner la demande globale adressée à l'administration concernée.
- x Lorsque le projet ou l'activité est recensé dans la 2nde liste locale, le formulaire doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime.
- x Attention : quand le projet ou l'activité a lieu dans plusieurs régions ou départements, plusieurs demandes sont à déposer.

Quand sera donnée la réponse ?

- x Le service instructeur dispose de DEUX MOIS pour rendre son avis sur l'évaluation des incidences. Il peut demander des pièces manquantes ou des compléments d'information au pétitionnaire, ce qui interrompt l'instruction et le délai de réponse.

En cas de difficulté de compréhension et/ou de remplissage du formulaire, adressez-vous aux services de l'État (contacts en annexe 2).

3 - Consignes relatives à certaines rubriques des formulaires :

1 – Informations générales :

L'intitulé doit être concis et précis, les coordonnées permettent au service instructeur de vous demander des précisions le cas échéant.

2 – Sites Natura 2000 concernés :

- Pour visualiser tous les sites Natura 2000 du département, voir les liens en p.1 de cette notice.
- Les sites Natura 2000 peuvent parfois être impactés par une manifestation ou une activité (bruit, lumière,...) située à proximité, ainsi il est demandé de renseigner les noms des sites proches.

3 – Caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concernés :

- Pour connaître les types d'habitats et les types d'espèces présents sur les sites concernés, les **fiches identité de site** sont en téléchargement sur le site de la DREAL. Elles permettent de présenter les enjeux du site ainsi que les impacts de certaines actions sur les habitats et les espèces du site.
L'annexe 1 de cette notice présente de manière simplifiée les espèces et habitats présents sur les différents sites.
- Si vous souhaitez en apprendre plus sur les sites Natura 2000, les DOCUMENTS d'OBJECTIFS des sites sont aussi en téléchargement sur le site de la DREAL. Ce sont des plans de gestion qui comprennent une présentation plus exhaustive d'un site ainsi que des mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer sa préservation.
- Un animateur est présent sur la quasi-totalité des sites Natura 2000 de la région. Il peut vous aider à modifier votre projet ou votre manifestation pour diminuer ses conséquences éventuelles sur les sites. La liste des contacts des animateurs est en annexe 2.

4 – Caractéristiques du projet ou de la manifestation :

Le service instructeur doit être capable de comprendre le projet ou la manifestation dans son ensemble, autant du point de vue des travaux éventuels, de la phase de fonctionnement ou de l'épreuve en elle-même ainsi que la logistique associée.

Effets du projet, de l'activité ou de la manifestation :

Cochez les cases qui concernent votre projet, veillez à compléter la colonne « Précisions » même si vous cochez la case « NON » pour justifier de l'absence d'impact pour chaque thématique.

Exemples :

Effets du projet / de l'activité / de la manifestation	Précisions
Rejets ou prélèvements dans des milieux aquatiques, ou rejets polluants dans l'air <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : création d'un parking et rejet d'eaux pluviales dans un cours d'eau
Dégradations, destructions du milieu naturel (zones humides, haies, prairies,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : arrachage d'une haie sur 15m, passage d'un cross-country sur une zone humide,...
Création de pistes, de circulations (même piétonnes), de zone de stockage ou d'espaces artificialisés <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : création d'une voie forestière, d'une voie d'accès goudronnée
Perturbation de la faune (émission de poussières, de vibrations,	Exemples : spectacle à proximité d'une cavité à chauves-souris,

de bruit, de lumière,...) et de la flore <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	travaux près de sites de nidification pendant la période printemps-été,...
Drainage ou assainissement <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : assainissement individuel, installation de drains sur une surface de 5ha
Traversée, navigation sur cours d'eau ou milieu marin, débarquement sur berges ou pied de falaises <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : descente d'une rivière en canoë-kayak, travaux sur un poteau électrique sur une berge
Autres incidences (ex : introduction d'espèces animales ou végétales non locales,...) <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Exemples : plantation d'espèces végétales d'ornement non originaires de la région

5 – Conclusion :

IMPORTANT : il est de la responsabilité du pétitionnaire de juger des incidences de son projet ou de sa manifestation sur le réseau Natura 2000.

- Pour savoir si la manifestation ou le projet est susceptible d'avoir des impacts sur le ou les site(s) concernés, se référer à la **fiche identité** de chaque site et mettre en parallèle les effets induits par le projet ou la manifestation et les types de milieux et/ou d'espèces présents sur le(s) site(s) concerné(s).
- Si la manifestation ou le projet peut avoir des impacts, il peut être aisé de les supprimer en modifiant légèrement la localisation, la période,... (cf exemples ci-dessous)
Indiquez ces modifications éventuelles et leurs conséquences en termes d'impacts sur le(s) site(s) Natura 2000.

Exemples de suppression ou de réduction des incidences :

- Passage de jet-skis à proximité d'un site de nidification : modifier le parcours pour s'en éloigner, ou changer la période de la manifestation pour ne pas déranger les oiseaux.
- Arrachage d'une haie : plantation d'une nouvelle haie à proximité, constituée d'essences locales
- Passage d'une course cycliste le long d'un habitat sensible : empêcher l'accumulation de spectateurs à cet endroit (panneaux, rubalise,...)
- Nouvelle construction près d'une cavité à chauves-souris : limiter l'éclairage extérieur

La demande doit comporter les pièces justificatives obligatoires.

Tous les documents qui vous semblent pertinents et qui pourront faciliter l'instruction (notice descriptive, photographies de l'existant, plan détaillé,..) sont les bienvenus.

N'oubliez pas de dater et signer le formulaire.

Annexes

Annexe 1 : Présentation simplifiée des groupes d'espèces protégées par Natura 2000 dans chacun des sites en Seine-Maritime

SEINE-MARITIME	groupe d'espèces protégées →		oiseaux	poissons et crustacés	insectes (libellules papillons coléoptères)	mollusques et amphibiens	chauves-souris	mammifères marins	espèces végétales	principaux habitats
	Nom du site Natura 2000	Code Natura 2000								
sites à chauves-souris	Réseau de cavités du Nord Ouest de la Seine Maritime	FR2302001					X			cavités
	Bois de la Roquette	FR2300146					X			cavités
	Abbaye de Jumièges	FR2302005					X			cavités
sites coteaux et bois	Boucles de la Seine amont - Coteaux de Saint-Adrien	FR2300124			X				X	coteaux à orchidées, pelouses sèches, éboulis calcaires
	Boucles de la Seine amont - Coteaux d'Orival	FR2300125			X					pelouses à orchidées, forêt, cavités
	Pays de Bray, cuestas nord et sud	FR2300133								forêts, coteaux à orchidées
	Forêt d'Eu et pelouses adjacentes	FR2300136			X		X		X	forêt, coteaux à orchidées
sites forêts	Forêt d'Eawy	FR2302002			X					forêt
	Estuaire de la Seine	FR2300121		X	X	X	X	X		vasières, bancs de sable, dunes, prés salés, cours d'eau
sites complexes	Boucles de la Seine aval	FR2300123			X	X	X		X	prairies humides, tourbières, forêt
	Pays de Bray humide	FR2300131		X	X	X	X			prairies humides, tourbières, forêt
	Iles et berges de la Seine en Seine maritime	FR2302006								forêt alluviale, vasières, cours d'eau, mares
	Val Eglantier	FR2300147		X	X		X			forêt alluviale, mégaphorbiaie, milieux aquatiques
sites rivières	L'Yères	FR2300137		X			X			cours d'eau, prairies humides, forêt alluviale
	Bassin de l'Arques	FR2300132		X						forêt alluviale, cours d'eau
	Vallée de la Bresle	FR2200363		X	X		X			cours d'eau
sites oiseaux	Estuaire et marais de la basse Seine	FR2310044	X							/
	Littoral Seino-Marin	FR2310045	X							/
sites littoral	Littoral cauchois	FR2300139		X	X	X	X			littoral (falaises et cordons de galets), valliées, boisements)

Annexe 2 : Contacts des animateurs des sites et des services de l'État de charge de Natura 2000

Type	Structure	Contact	Site(s) suivis
Structures animatrices	Groupe Mammalogique Normand	Émilie SAUVAGE Tél : 02 32 42 59 61 mail : groupemammalogiquenormand@orange.fr	Bois de la Roquette (n°FR2300146) Réseau de cavités du Nord-Ouest de la Seine-Maritime (n°FR2302001) Cavités de Beaumont-le-Roger (n°FR2302004) Cavités de Tillières-sur-Avre (n°FR2302011)
	Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande	Pauline VILLAIN Tél : 02 35 37 23 16 Mail : pauline.villain@pnr-seine-normande.com	Marais Vernier, Risle Maritime (n°FR2300122) Boucles de la Seine Aval (n°FR2300123) Val Eglantier (n°FR2300147)
	Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie	Aurélié PHILIPPEAU Tél : 02 35 65 42 53 mail : a.philippeau@cren-haute-normandie.com	Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint Adrien (n°FR2300124) Pays de Bray, les cuestas nord et sud (n°FR2300133)
	Conseil Général de Seine-Maritime	Gaëtan BAGOT Tél : 02 32 81 68 70 mail : gatean.bagot@cg76.fr	Boucles de la Seine Amont, Coteau d'Orival (n°FR230 0125) Abbaye de Jumièges (n°FR2302005) Iles et berges de la Seine en Seine-Maritime (n°FR2 302006)
	Institution Bresle	Jean-Philippe BILLARD Tél : 02 35 17 41 55 mail : billard.institution.bresle@wanadoo.fr	Vallée de la Bresle (n°FR2200363)
	Syndicat Mixte du bassin versant de l'Yères et de la côte	Arnaud MARUITE Tél : 02 35 50 61 24 mail : arnaud.maruite.sibv.yeres@orange.fr	L'Yères (n°FR2300137)
	Conservatoire du littoral	Élise RENAULT Tél : 02 31 15 30 93 mail : E.RENAULT@conservatoire-du-littoral.fr	Littoral Cauchois (n°FR2300139)
	Syndicat Intercommunal du bassin versant de la Béthune	Jonathan MANGIN Tél : 02.32.97.56.04. Mail : natura2000arques@orange.fr	Bassin de l'Arques (n°FR2300132)
	Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement du Pays de Bray	Fanny BALAY Tél : 02.32.97.56.14 Mail : fannybalay@paysdebray.org	Pays de Bray Humide (n°FR2300131)
	Centre Régional de la Propriété Forestière	Stéphane NAMAN Tél : 02 31 53 90 00 mail : stephane.naman@crpf.fr	Etang et mares des forêts de Breteuil et Conches (n°FR2302012)
	Office National des Forêts	Magalie CREVECOEUR Tél : 02 35 14 20 43 mail : magalie.crevecoeur@onf.fr	Forêt d'Eu et pelouses adjacentes (n°FR2300136) Forêt de Lyons (n°FR2300145) Forêt d'Eawy (n°FR2302002)
	Observatoire de l'avifaune	Faustine SIMON (partie estuaire) Tél : 02.35.26.40.97. Mail : faustine.simon@maisondelestuaire.org Géraud RANVIER (partie boucles de la Seine) Tél : 02.35.37.23.16. Mail : geraud.ranvier@pnr-seine-normande.com	Estuaire et marais de la Basse-Seine (n°FR2310044)
	Services d	l'État page suivante	

	Adresse	Contact
DDTM 76	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Seine-Maritime	Cyril TEILLET chargé de mission Natura 2000 Tél : 02 35 58 54 28 mail : cyril.teillet@seine-maritime.gouv.fr
DDTM 27	Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure	Domitille PELISSIER, chef de l'unité milieux naturels, forêts, chasse Tél : 02 32 29 60 92 mail : domitille.pelissier@eure.gouv.fr
DREAL HN	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Haute-Normandie	Sophie BOUGARD, chargée de mission Natura 2000, Tél : 02 32 81 32 24 mail : sophie.bougard@developpement-durable.gouv.fr